Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins

vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des

Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 42 (1934)

Heft: 12

Artikel: Lutte antivénérienne

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-548394

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

darum dürfen wir auch der Eingabe des Schweizerischen Vereins zur Hebung der Volksgesundheit an den Bundesrat, die ich zufällig gerade heute nach dem Bahngespräch in der Zeitung lese, einige Beachtung schenken. Diese Eingabe lautet folgendermassen: «Die Naturheilmethode wird als obligatorisches Fach in den Studienplan der Medizinischen Fakultät aufgenommen.»

> Cattaneo, Zürich. (Aus «Schweiz. Aerzte-Zeitung».)

Lutte antivénérienne.

La Ligue vaudoise contre le péril vénérien (Grand-Pont 2, Lausanne) a envoyé aux médecins du canton les avis suivants destinés à être remis à leurs malades:

«Avis important.

La blennorragie ou gonorrhée guérit à la condition que le malade suive exactement, dès le début et jusqu'au bout, le traitement médical.

Au début, les germes de la maladie: les gonocoques, localisés dans les parties inférieures des organes génito-urinaires, peuvent être facilement atteints par le traitement. Si on néglige la maladie, les gonocoques se répandent dans les organes internes; peu accessibles au traitement, ils provoquent de graves complications telles que: inflammation des bourses (épididymite) ou des ovaires (annexite), de la prostate (prostatite), arthrites douloureuses et très longues à guérir, etc.

La blennorragie est en outre très contagieuse. Vous pouvez devenir aveugle en vous essuyant les yeux avec un linge qui a eu du pus blennorragique. Un nouveau-né peut devenir aveugle pour la vie si sa mère avait une blennorragie au moment de la naissance. Les fillettes peuvent, de même, contracter des vulvovaginités (difficiles à soigner et longues

à guérir) par l'usage de linges souillés de pus blennorragique.

Il s'ensuit que, pour éviter de transmettre la maladie à autrui (le nouveau code pénal vaudois punit la contamination même involontaire), le malade doit s'abstenir de tout rapport sexuel et observer une propreté rigoureuse. Pour activer la guérison, ne prendre aucune boisson alcoolique et renoncer momentanément aux sports, à la bicyclette, à la danse, etc.

Il ne faut pas se fier aux apparences de guérison. Tant que le médecin n'aura pas procédé aux examens qui seuls établissent la disparition complète des gonocoques, le malade est à la merci d'une rechute, grave comme toutes les rechutes et plus longue à guérir.

Donc, patience, obéissance et persévérance!

La syphilis est une des maladies les plus terribles si on ne la soigne pas. Indolore et imperceptible au début, elle pénètre par le sang dans tout l'organisme et peut s'attaquer à tous les organes: cœur, système nerveux (tabès), cerveau (paralysie générale).

Traitée dès le début et jusqu'au bout par un médecin, elle guérit complètement.

Grâce à la réaction de Wassermann, le médecin peut suivre la marche de l'infection. Un Wassermann positif prouve l'activité de la maladie, un Wassermann négatif ne prouve pas qu'il n'y ait pas ou plus d'infection; il faut plusieurs réactions négatives, consécutives durant 3 ans, pour attester la guérison. Par conséquent, même le malade qui ne souffre pas, qui ne voit plus rien, qui se sent bien, doit se faire contrôler régulièrement pendant plusieurs années.

Le traitement moderne comprend en moyenne 3 cures combinées de néosalvarsan et de bismuth ou de sel d'or. Ces cures sont séparées par des intervalles de repos fixés par le médecin. Ces intervalles doivent être exactement observés. Les allonger, c'est compromettre la guérison. Ne vous fiez pas aux apparences; seul le médecin peut vous dire si vous êtes guéri.

Interrompre le traitement, c'est risquer une de ces graves complications dont nous avons parlé au début et dont plusieurs sont quasi incurables.

La syphilis est *contagieuse*; donc pas de rapport sexuel durant le traitement, durant la première période surtout. (Le nouveau code pénal vaudois punit la contamination, même involontaire.) La syphilis non soignée est héréditaire. Donc, pas de mariage avant l'autorisation du médecin. Cependant, si une femme enceinte se soumet au traitement spécifique dès le début de la grossesse, l'enfant naîtra très probablement indemne. La syphilis héréditaire se marque par des tares terribles: infirmités physiques ou mentales.

Les infirmières visiteuses peuvent obtenir ces avis en s'adressant au secrétariat de la Ligue vaudoise P. V. Elles doivent attirer l'attention des malades négligents sur le fait que dans les cantons de Genève, Neuchâtel et Vaud, ils peuvent être dénoncés et hospitalisés d'office. Il est donc de leur intérêt de se faire soigner sitôt atteints et jusqu'à guérison par un médecin ou un dispensaire. Dans les localités dépourvues de dispensaire, la Société suisse contre les maladies vénériennes fournit gratuitement aux médecins traitants des médicaments antisyphilitiques pour leurs malades peu aisés.

La Transfusion du sang de cadavre à l'homme.

La transfusion du sang se fait couramment depuis quelques années dans les grands hôpitaux, chacun le sait. Ce qui est nouveau, c'est l'emploi du sang tiré d'un mort, pris sur un cadavre, et destiné à ce traitement. Cette nouveauté — à la vérité un peu extraordinaire et surprenante même pour les personnes les plus audacieusement modernes — est pratiquée fréquemment en Russie, parait-il, où plusieurs praticiens connus l'ont expérimentée sur des centaines de malades. Les résultats obtenus par cette

technique semblent aussi favorables que ceux enregistrés par les transfusions où le sang de vivants est employé.

C'est le sang des décédés par asphyxie qui se prête — nous dit-on — le mieux à cette opération. Il est évident qu'il doit être recueilli de façon absolument stérile, et qu'il ne servira qu'après avoir subi les examens sérologiques les plus minutieux, comme cela se fait avec du sang prélevé sur des «donneurs» vivants.

Le professeur Judin, promoteur de cette méthode nouvelle, procède de la